DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-227 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Sous matière : ENSEIGNEMENT

OBJET: CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU : 13 OCTOBRE 2022

AFFICHAGE EN DATE DU: 13 OCTOBRE 2022

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 28 OCT. 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 20 octobre 2022 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations:

Bernard GRIMAUD Donne procuration à Préscillia GRANIER, Philippe GUIRAUD Donne procuration à François DEMANGEOT, Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte BATIGNE, Chantal BARTHES Donne procuration à Giovanni ZAMAI, Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE, Delphine SANTINI Donne procuration à Philippe GREFFIER, Adrien ROUZAUD Donne procuration à Hélène GIRAL,

Absents excusés: Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE,

Secrétaire: Madame Audrey GAIANI

Les articles 55 à 57 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, « égalité et citoyenneté » prévoient la possibilité de créer des conseils municipaux des jeunes en précisant la composition de ces instances ainsi que leur rôle.

Ce projet éducatif citoyen a de nombreuses missions :

- Transmettre le goût de l'engagement et les échanges entre les jeunes et les élus
- Initier au débat, à l'expression
- S'exercer à une citoyenneté active, en favorisant l'autonomie et la responsabilité.
- Apprentissage éducation civique (et faire de la prévention)

- Favoriser la mixité sociale, l'élan de la jeunesse (pédagogique et éducatif)
- Encourager l'expression des idées
- Enrichir la politique jeunesse
- Créer des liens (inter générations)

Le conseil municipal des jeunes associera l'ensemble des acteurs pédagogiques et éducatifs: les parents, les équipes pédagogiques et d'animation des écoles élémentaires publiques et privées.

En parallèle, la collectivité encadrera, animera, et apportera son soutien aux jeunes élus dans la démarche citoyenne tout au long du mandat.

Les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal des jeunes seront détaillées dans un règlement intérieur qui sera proposé au vote de l'assemblée lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la mise en place du conseil municipal des jeunes.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la création du Conseil Municipal des Jeunes qui a pour objectif de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge.

Cet apprentissage passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers,...), mais aussi par une gestion de projets élaborés par les jeunes, accompagnés par la collectivité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Çaştelnaudary, le 20 octobre 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le

Certifiée exécutoire par réception

2 7 UCT. 2022

Par publication le DCT. 2022

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le

2 8 OCT. 2022

ID: 011-211100763-20221020-DB2022227-DE